

## AVIS PUBLIC

En vertu de la résolution no. 24-195 adoptée lors de la réunion du 24 septembre 2024, le Conseil municipal de Mattice - Val Côté a déclaré les propriétés suivantes comme étant excédentaires aux besoins de la municipalité :

- 1) 207, avenue Balmoral, à Mattice, soit le Lot 232 sur le Plan M2C, dans le Canton de Eilber, et;
- 2) 156, 3<sup>e</sup> rue nord, à Mattice, soit la partie nord du Lot 114 sur le Plan M2C, dans le Canton de Eilber.

La vente de ces propriétés a été confiée à l'agent immobilier, Dany Couture, de Remax.

*Si vous désirez commenter sur le processus, veuillez soumettre vos commentaires par écrit à la Greffière qui se chargera de les transmettre au Conseil municipal.*

